

COMMUNE DE CHAMVRES

2 rue de Champvallon

89300 CHAMVRES

Tél : 03.86.91.02.46

Mail : mairie.chamvres0221@orange.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. L'Etat de la dette

I. Introduction :

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte financier unique retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et titres émis(recettes) par la Commune sur l'exercice budgétaire, courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. C'est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte administratif et le compte de gestion.

Le Code général des collectivités territoriales précise que le compte administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le Comptable public.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation de fluide des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

CHAPITRE	CA 2024
011- Charges à caractère général	115 169.53 €
012- Charges de personnel	230 354.94 €
014- Atténuation de produits	76 997.00 €
65 Autres Charges de gestion courante	64 464.49 €
66 Charges financières	13 995.59 €
68- Dotations aux provisions- amortissements	6 722.49 €

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 503 501.55 € (ne sont pas pris en compte les dotations aux amortissements qui ne sont pas des dépenses réelles pour la somme de 4 202.49 euros)

Chapitre 011 – les charges à caractère général comprennent notamment divers contrats de maintenance, les frais de télécommunication, les achats divers, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel et terrain, le transport scolaire etc...

Chapitre 012 – les charges de personnel représentent 45 % des dépenses réelles de fonctionnement. (salaires, cotisations patronales, assurance du personnel...)

Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante incluent une enveloppe des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux diverses associations, le SDIS, les indemnités des élus...

Chapitre 66 – Les charges financières budgétées s'élèvent à 13 995.59 €. (Intérêts des emprunts)

Chapitre 014 – Atténuation de produits, ce chapitre budgétaire totalise 76 997.00 € qui sont essentiellement composés par : le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources et le Fonds de péréquation des ressources communales.

- les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 663 957.49 €.

Il existe trois principaux types de recettes :

- Les impôts locaux,
- Les recettes encaissées au titre des prestations et services fournis à la population,
- Les dotations versées par l'Etat

CHAPITRE	CA 2024
70- Produits de service	6 997.12 €
73- Impôts et Taxe	422 989.65 €
74- Dotations et Participations	73 185.67 €
75- Autres produits de gestion courante	21 783.08 €
77-Produits exceptionnels	4.73 €
013-Atténuations de charges	537.00 €
002- Résultat reporté	138 460.24 €

Chapitre 70 : Ce sont les produits de concession cimetière, paiement de services divers (cantine), redevances d'occupation du domaine public.

Chapitre 73 : « les impôts et taxes » d'un montant de 422 989.65 € comprennent les contributions directes (taxes d'habitation sur les résidences secondaires, foncier bâti et foncier non bâti), la taxe sur les droits de mutation, l'attribution de compensation de la Communauté de communes du Jovinien.

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.18 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58.54 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 13.01%

Le produit perçu de la fiscalité locale s'élève à 299 312.00 €.

Chapitre 74 : les « Dotations et participations » d'un montant de 73 185.67 € sont les Dotations de l'Etat.

Autres recettes :

Chapitre 75 : Les « autres produits de gestion courante » d'un montant de 21 783.08 € sont principalement les revenus des immeubles, la location du foyer communal.

Chapitre 013 : les « atténuations de charges » d'un montant de 537.00€ concernent la compensation du supplément familial.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

- Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les principaux projets de l'année 2024 ont été les travaux pour la création d'un nouveau local pour la Boulangerie.

CHAPITRE	CA 2024
16- Annuité des emprunts	36 673.41 €
20- Immobilisations Incorporelles	10 859.30 €
21- Immobilisations corporelles	169 510.60 €
45- Compte de tiers	3 319.97 €

- les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (le FCTVA, la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple les travaux de l'église, de la boulangerie...). Pour la boulangerie, les subventions n'ont pas été perçues en 2024 mais le seront en 2025.

CHAPITRE	CA 2024
10- Dotations, Fonds et réserves	13 776.98 €
13- Subventions d'investissement	9 214.00
28- Amortissements	4 242.49 €
45-Compte de tiers	8 076.08 €
Reste à réaliser 2023	184 515.34 €

IV. Etat de la dette :

